

AUDIT HYGIENE / QUALITE INTERNE

ENTREPRISES CONCERNÉES

- Toutes les entreprises du secteur alimentaire.

PRÉ-REQUIS

- Aucun.

BÉNÉFICES ATTENDUS

- Prouver l'efficacité du système en place.
- Obtenir un regard externe sur son activité.
- Obtenir des conseils personnalisés.
- Améliorer son système qualité.
- Satisfaire aux exigences réglementaires

DURÉE

- Variable en fonction du périmètre de l'audit.

DEVIS GRATUIT



Mes documents sont-ils à jour ?
 Les enregistrements sont-ils correctement renseignés ?
 Comment optimiser mes documents ?
 Mon système Qualité est-il correctement appliqué sur le terrain ?
 Que faire pour l'améliorer ?

Adoca vous propose de réaliser périodiquement des audits internes pour vérifier la bonne application et l'efficacité de votre démarche Qualité ou de votre Plan de Maîtrise Sanitaire.

L'audit interne, l'outil indispensable de l'amélioration continue !

Déroulement de l'audit interne : (Indicatif)

PHASE 1 – Définition du périmètre de l'audit :

- *Définition de la finalité de l'audit :*
 - Quel est le but de l'audit ?
 - Objectifs ?
- *Définition du champ de l'audit :*
 - Ensemble de l'organisation ?
 - Une famille de produit ?
 - Un processus ?

PHASE 2 - Organisation de l'audit :

- *Présentation des activités à auditer.*
- *Détermination des points à examiner.*
- *Détermination des personnes à rencontrer.*
- *Création / Adaptation du questionnaire d'audit.*
- *Planification / Programmation de l'audit.*
- *Notification / Confirmation écrite.*

PHASE 3 - Réalisation de l'audit :

- *Présentation / Réunions d'ouverture.*
- *Audit terrain et documentaire.*
- *Recueil et vérification des informations.*
- *Réunion de clôture / présentation des constats d'audits.*

PHASE 4 - Rapport d'audit :

- *Rédaction du rapport d'audit :*
 - Points forts
 - Ecart et plan d'actions prioritaires
 - Axes d'améliorations
- *Remise du rapport.*
- *Assistance dans la détermination et la mise en place des actions correctives.*

Pourquoi réaliser des audits internes ?

- *pour être en conformité avec la réglementation :* nos audits rentrent dans le cadre des autocontrôles rendus obligatoires par la réglementation.
- *pour vérifier l'application de votre Plan de Maîtrise Sanitaire sur le terrain :* en s'assurant que les procédures de travail sont connues, comprises et correctement appliquées.
- *pour vérifier l'efficacité de son Plan de Maîtrise Sanitaire :* en s'assurant de l'atteinte des objectifs
- *pour se mettre en conformité ou optimiser son système :* en identifiant des axes d'amélioration et suivant les actions correctives préconisées.
- *pour sensibiliser votre personnel :* en observant directement leurs pratiques sur le terrain.
- *pour votre entreprise et vos clients :* en préservant et en améliorant la qualité de vos produits.

Nos engagements :

- *Des audits personnalisés :* réalisés selon un référentiel construit spécifiquement, ou votre référentiel interne ou un référentiel ISO/IFS/BRC.
- *L'approche fondée sur la preuve :* en s'appuyant sur des observations, des faits vérifiables, ou sur les informations disponibles.
- *L'indépendance :* un diagnostic objectif et impartial.
- *Des auditeurs compétents et reconnus pour leurs qualités personnelles :* ouverture d'esprit, confidentialité, diplomatie, perspicacité, écoute, ...
- *Des auditeurs pédagogues prenant le temps d'expliquer clairement les attentes.*

ADOCA – 42, rue Jules Vallès – 91 000 EVRY
 SARL au capital de 7.000 € - 520 645 235 RCS EVRY
 Tél : 0 970 405 745 / Fax : 01 77 65 64 16
 contact@adoca.fr / www.adoca.fr